



Esse, le 26 Mars 2024

ADDITIF N°007/A/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2024

Portant modification de certaines données contenues dans la

DEMANDE DE COTATION N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2024 DU 06 MARS 2024

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE

**EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'AFANETOUANA DANS LA COMMUNE D'ESSE,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.**

AU LIEU DE :	LIRE :
<p>1.</p> <p>PIECE N° 3</p> <p>PROJET DE LETTRE COMMANDE</p> <p>CHAPITRE I : GENERALITES</p> <p>Article 4 : Textes généraux applicables</p> <p>La présente lettre commande est soumise aux textes généraux ci-après :</p> <p>11. La Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;</p> <p>12. La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022, relative à l'application du Code des Marchés Publics;</p> <p>13. La Circulaire N°00000026/C/MINFI 29/12/2023 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;</p> <p>14. La lettre Circulaire N°00000001/LC/MINFI du 04 Janvier 2024 relative à l'exécution au suivi et au control de l'exécution des budgets des CTD pour l'exercice 2024 ;</p> <p>15. La Lettre N°008185/L/PR/MINMAP/CAB- du 16 novembre 2016, objet vulgarisation des numéros de téléphone de la Cellule de Lutte Contre la Corruption au MINMAP;</p> <p>2. AAO</p> <p>15-CRITERES D'EVALUATION</p> <p>Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.</p> <p>15.2 Critères essentiels</p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Références de l'entreprise ; • Caractéristique technique du matériel à livrer; • Catalogue et autres prospectus ; • Garanties sur le matériel proposé ; • Acceptation des clauses du contrat ; • Présentation générale des offres. 	<p>1.</p> <p>PIECE N° 3</p> <p>PROJET DE LETTRE COMMANDE</p> <p>CHAPITRE I : GENERALITES</p> <p>Article 4 : Textes généraux applicables</p> <p>La présente lettre commande est soumise aux textes généraux ci-après :</p> <p>11. La Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;</p> <p>12. La Circulaire N°00000026/C/MINFI 29/12/2023 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;</p> <p>13. La lettre Circulaire N°00000001/LC/MINFI du 04 Janvier 2024 relative à l'exécution au suivi et au control de l'exécution des budgets des CTD pour l'exercice 2024 ;</p> <p>14. La Lettre N°008185/L/PR/MINMAP/CAB- du 16 novembre 2016, objet vulgarisation des numéros de téléphone de la Cellule de Lutte Contre la Corruption au MINMAP;</p> <p>2. AAO</p> <p>15-CRITERES D'EVALUATION</p> <p>Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.</p> <p>15.2 Critères essentiels</p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Références de l'entreprise ; • Catalogue et autres prospectus ; • Garanties sur le matériel proposé ; • Acceptation des clauses du contrat ; • Présentation générale des offres.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou scannée ;
- Dossier ayant obtenu au terme de l'analyse technique, moins de 70% d'éléments positifs ;
- L'absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative 48 h après la date d'ouverture des plis;
- Omission dans le Bordereau des prix ou le Devis quantitatif de l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

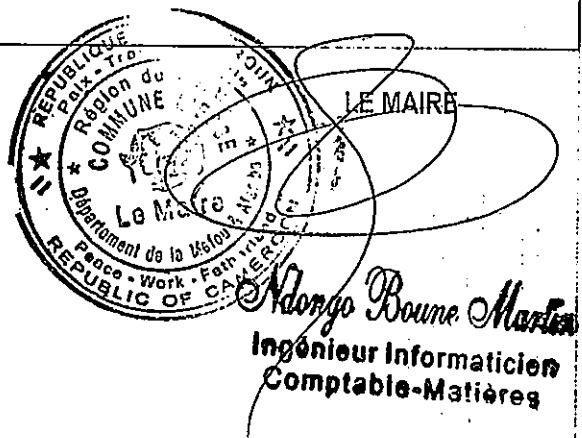
15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou scannée ;
- L'absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative 48 h après la date d'ouverture des plis;
- Omission dans le Bordereau des prix ou le Devis quantitatif de l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

Copies :

- DG/ARMP ;
- GOV/CE ;
- PREFET/MAF ;
- DDMAP/MAF ;
- MINSANTE/CE
- CHEF SERVICE DU PATRIMOINE DE L'ETAT-MAF
- PCIPM/C-ESSE ;
- SIGAMP/ESSE ;
- Archives/Chrono.



**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS
DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES BASSES SUR LESquelles sont établies les
NÉCESSITÉS DES CAUTIONS BANCS, LE CASERNE, MARCHÉS, MARCHES EN VILLE

23

۱۰۰

卷之三

卷之三

卷之三

卷之三

卷之三

THE JOURNAL OF

ପ୍ରକାଶକ ପରିଷଦ ।

卷之三

卷之三

THE COUNCIL

- ପାତା ୧୫୩